



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le treize octobre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 7 octobre 2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, GABIGNON Christophe, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, BEUGIN Valérie, CHAPUT Sabrina, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

VERDUZIER Kévin représenté par MUSCAT Y
CHAPUT Clément représenté par CHAPUT S
ROYER Freddy représenté par PIAULET C
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°133

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

OBJET : AFFILIATION DU POINT JEUNES A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Les membres du conseil municipal sont informés que le **Point Jeunes participe au réseau « animation jeunesse » de la ligue de l'enseignement** depuis 2008 sans être adhérent car la CAF versait à la ligue une subvention.

Or, depuis 2020, la CAF ne verse plus de subvention. Il faut donc que les structures souhaitant participer au réseau adhèrent à la ligue de l'enseignement.

Le Point Jeunes souhaite s'affilier afin de pouvoir continuer à participer aux réunions du réseau animation enfance-jeunesse. Ce réseau permet d'avoir accès à :

- des offres de formations
- l'élaboration et la mutualisation de projets communs (séjour, projet citoyen, activité pendant les vacances...)
- des échanges autour de la pratique des animateurs et du public adolescent
- des réflexions et groupes de travail sur différents sujets : l'accueil informel, les chantiers loisirs..

Il est donc proposé au conseil municipal **d'adhérer à la ligue de l'enseignement pour un montant de 117 €** pour la saison 2020/2021.

Considérant l'intérêt du Point Jeunes à s'affilier à la ligue de l'enseignement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve l'affiliation du Point Jeunes à la ligue de l'enseignement pour un montant de 117 € pour la saison 2020/2021 ;
- charge M le Maire des démarches nécessaire à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

